

| |
|---------------|
| Département |
| NORD |
| Canton |
| GRANDE-SYNTHÉ |
| Commune |
| GRAVELINES |

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 180

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONTRAT DE PRÊT À USAGE OU COMMODAT
VILLE/ASSOCIATION "ENTENTE SPORTIVE GRAVELINOISE"
CABINET MÉDICAL N° 1 - 10, RUE DU MERLAN
GRAVELINES - PETIT-FORT-PHILIPPE

3. 3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Considérant la demande de l'Association "**ENTENTE SPORTIVE GRAVELINOISE**" et la disponibilité d'un immeuble, sis, **10**, Rue du Merlan à **GRAVELINES-PETIT-FORT-PHILIPPE**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De conclure un contrat de prêt à usage ou commodat avec l'Association "**ENTENTE SPORTIVE GRAVELINOISE**" pour le cabinet médical n° 1, pour une superficie d'environ **23 m²** situé dans l'immeuble, sis, **10**, Rue du Merlan à **GRAVELINES-PETIT-FORT-PHILIPPE** ainsi que les parties communes de l'immeuble, à savoir, l'entrée, les sanitaires, la salle d'attente qui seront mutualisés avec le locataire du cabinet n° 2.

Article 2 : Ce contrat de prêt est consenti à titre gratuit, à compter du **15 Juillet 2022**, pour une durée de **1** an, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

18 OCT. 2022

Fait à GRAVELINES, le
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **18 OCT. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le



Bertrand RINGOT